

ARRETE DU MAIRE
Restrictions circulation et stationnement
POSE COMPTEUR D'EAU

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

VU La demande de prolongation pour la pose de compteur d'adduction d'eau

VU la demande de l'entreprise SONOTER TP 455 ZAC du long Buisson 27930 Guichainville

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

- A R R E T E -

ART.1 : L'Entreprise SONOTER TP, est autorisée à prolonger les travaux pour la pose de compteur d'adduction d'eau au **15 rue Georgette Still** à Saint -André-de-L 'Eure

ART.2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par feu tricolore, accompagnée d'une pré-signalisation réglementaire et maintenue par l'entreprise chargée des travaux.

Un dispositif de protection réglementaire sera mis en place pour la continuité du cheminement piétonnier.

Le stationnement des véhicules sera interdit de 100 mètres de part et d'autre du chantier.

ART.3 : Le présent arrêté s'appliquera à compter du **mardi 09 février 2021 jusqu'au mercredi 10 mars 2021.**

ART.4 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application.

Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART.5 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la commune et à l'entreprise SONOTER

ART.6 : Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Saint-André- de- l'Eure, le 09 /02/2021

Le Maire Franck BERNARD

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le 09/02/2021

Notifié le 09/02/2021

